



Choisystrasse 1
Case postale 8124
CH-3001 Berne
PC 30-1480-9
Tél. 031 388 36 36
Fax 031 388 36 35
info@sbk-asi.ch
www.sbk-asi.ch

Outil n° 4

*Suggestions et conseils sur la prévention générale
contre le harcèlement sexuel*

La loi sur l'égalité impose aux employeurs de prendre des mesures de prévention appropriée contre le harcèlement sexuel. Sinon, le cas échéant, ils peuvent se voir condamnés à verser des dommages-intérêts conséquents.

Le sens de « prévention appropriée » n'est défini nulle part ; elle dépend de la taille de l'institution.

Règlement ou aide-mémoire

Les petites institutions doivent, elles aussi, disposer d'un règlement ou d'un aide-mémoire qui exprime clairement l'engagement pris par la direction : le harcèlement sexuel n'est pas toléré, mais au contraire sanctionné. Une définition et une liste d'exemples ainsi qu'une ou plusieurs personnes de contact ou de confiance à qui s'adresser doivent figurer sur chaque aide-mémoire.

Information

Ainsi que la jurisprudence l'a constaté, il ne suffit pas que l'aide-mémoire ait été approuvé, encore faut-il qu'il soit porté à la connaissance du personnel. Une information durable à ce sujet constitue la prévention minimale.

Formation continue des supérieurs et des responsables du personnel

Les supérieurs sont chargés de bannir le harcèlement sexuel de leur sphère de compétences. Ils doivent réagir scrupuleusement de manière appropriée lorsqu'un incident se produit ou en présence d'indices. En conséquence, tant les supérieurs que les responsables des ressources humaines doivent être formés pour faire face à ces situations.

Formation continue de la personne de contact ou de confiance

Les personnes de contact et de confiance précitées doivent également être préparées de manière adéquate à leur tâche, car elles peuvent être inopinément confrontées à des situations lourdes, complexes et susceptibles de dégénérer rapidement.

Séances d'information

Des séances d'information ou des ateliers de travail pour votre personnel et pour des groupes à risque sélectionnés complètent les exigences incombant à toute institution en matière de prévention appropriée.

Vous trouverez à l'adresse www.harcelementsexuel.ch des règlements types et d'autres moyens auxiliaires, tels qu'un CD avec des diapositives PowerPoint pour les formations destinées aux cadres.

Il est encore plus important pour les employées et employés de sentir et de voir que les responsables les soutiennent et prennent au sérieux leurs plaintes contre les harcèlements. Une jeune infirmière disait lors d'un atelier de travail sur le guide : « Lorsque j'ai senti que la direction était avec moi, ça a été moitié moins dur ! ».